

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-:-:-:-:-

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,

-:-:-:-:-

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

-:-:-:-:-

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

-:-:-:-:-

86/037 du 14/01/86

// SECRET N° / MTERFIS.DGFP.DGFC

portant titularisation et nomination de Madame ^{Dec} NIZELLE MANTISSA Jeanne Marie Madeleine, Professeur de Lycée stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982.

-:-:-:-:-

// E PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 63/31/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20; et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 DU 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 85/1434 DU 17/12/85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 64/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 15 Juillet 1985.

avancement

//) E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er : Madame MIZELE née MANTISSA Jeanne Marie Madeleine, Professeur de Lycée stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, en service dans le Kouilou, est titularisée au titre de l'année 1982 et nommée au 1^{er} échelon de son grade indice 830 pour compter du 23.11.82 ACC= néant.

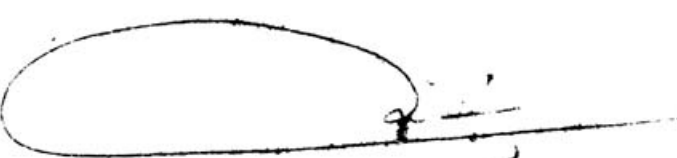
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

DGFP./DGCE 2
MESS/CAB 2
D.G.B. 2
D.F.E. 2
B/SOLDE 2
B/COURRIER 5
DPAA 5
TRESOR 2
D.G.E.S. 2
DRES 1
JORPC 2
DOSSIERS/DPAA 1
PETRASSEIC 2
DOSSIERS/DGFP 2
INTERESSE 1
SGG/BC 2
B.STAT.-DGFP 2

